



MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le 15/11/2022



ID : 048-214801326-20221115-151120222-AR

## ARRETE APPELANT LES ELECTEURS À EMETTRE LEUR AVIS SUR LE PROJET DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA SOCIETE ENEDIS

### Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole Section de Limbertes

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2411-1 à L.2411-19,

VU la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 17 octobre 2022,

**CONSIDERANT** qu'il n'est pas constitué de commission syndicale,

**CONSIDERANT** que l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le Conseil Municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le Maire dans les six mois de la transmission de la délibération du Conseil Municipal ».

### ARRETE

**Article 1 :** Les électeurs de la Section de Limbertes, Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, tels que définis par l'article L. 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrits sur la liste électorale de la Commune) et dont la liste est annexée au présent arrêté, sont convoqués :

**Le Samedi 10 décembre 2022 de 9H30 à 11H30,  
Dans le hall de l'espace polyvalent Christian BOULET  
Place du Breuil à Saint-Alban-sur-Limagnole**

Afin de donner leur avis sur le projet de convention de mise à disposition à passer avec la société ENEDIS au profit de la distribution publique d'électricité, parcelle cadastrée C 1169.

Le produit de la vente de biens de la section ne peut être employé que dans l'intérêt de la section et sera enregistré au titre des recettes du budget de la section.

**Article 2 :** Tout électeur omis ou porté par erreur sur la liste ci-annexée, pourra contacter Monsieur le Maire de Saint-Alban, afin de se faire inscrire en qualité d'électeur s'il remplit les conditions requises, ou rayer dans le cas contraire. Les opérations rectificatives doivent, en tout état de cause, intervenir avant l'ouverture du scrutin.

**Article 3 :** Un procès-verbal des opérations sera établi en trois exemplaires, dont deux seront adressés à la Préfecture de la Lozère.

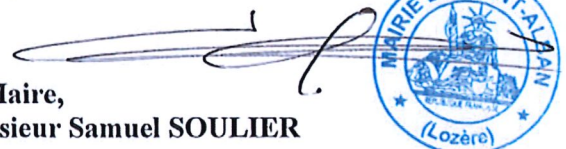
**Article 4 :** En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le Maire de Saint-Alban est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie pendant 15 jours au moins et au plus tard le vendredi 25 novembre 2022.

*Le certificat d'affichage du présent acte sera transmis à la Préfecture de la Lozère.*

Le lundi 14 novembre 2022, à Saint-Alban-sur-Limagnole.

Le Maire,  
Monsieur Samuel SOULIER







Liste électeurs LIMBERTES  
Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

CIVILITE	NOM de naissance	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Monsieur	BOULET	Gérad	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Madame	BRUNEL GRANIER	Pascale	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	CHARDENOUX	Bernard	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	GRANIER	Germain	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	GRANIER	Guyhem	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	HALLAUER	Nicolas	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Madame	JULHES	Sandra	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Madame	MICHON CHARDENOUX	Marie-Claude	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	PIC	Lohan	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	PIC	Malvyn	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	PIC	Christian	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	PONSONNAILLE	Félix	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	PONSONNAILLE	Pierre	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	ROUX	Gilbert	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Monsieur	ROUX	Raymond	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Madame	TRIGNAC HALLAUER	Agnés	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Madame	VELAY PONSONNAILLE	Marie	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN
Madame	WAGNER PONSONNAILLE	Genevière	Limbertes	48120	SAINT-ALBAN

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 048-214801326-20221115-151120222-AR



À Saint-Alban-sur-Limagnole,  
Le lundi 14 novembre 2022

Le Maire,  
Monsieur Samuel SOULIER

